

A Osséja, le 20 juillet 2023

Madame, Monsieur, chers Parents,

Suite à la réunion d'information qui s'est déroulée le 18 juillet dernier avec les Maires d'Osséja, de Palau-de-Cerdagne et de Nahuja, les membres représentants élus du Syndicat Enfance Jeunesse de la Vallée de la Vanéra et des parents d'élèves, dans les locaux de l'accueil de loisirs à Palau-de-Cerdagne, la municipalité d'Osséja, unique gestionnaire du Restaurant Scolaire, a fait le choix de repenser l'organisation de la cantine, afin de répondre le plus largement aux attentes et aux besoins de nombreuses familles.

Ainsi, il sera désormais possible de procéder à l'inscription de votre enfant par « cycle », compris entre 2 périodes de vacances scolaires, ce qui va générer 5 fiches d'inscriptions au total, à remettre en Mairie au fur et à mesure, selon les dates indiquées en tête de page. Vous pourrez donc modifier l'inscription de votre enfant à l'avance, pour chaque période, en ayant le choix d'opter pour le forfait qui vous conviendra, sans autre justificatif.

Vous trouverez toutes les explications dans les pièces annexes jointes au présent courrier (règlement intérieur de la structure et fiches d'inscriptions).

La commune, consciente des difficultés auxquelles les familles peuvent être confrontées, a souhaité faciliter la fréquentation du Restaurant Scolaire en assouplissant les modalités des changements de forfaits sans surcoût du tarif du repas qui reste à 4.20 € pour tous (à titre de renseignement, le prix de revient d'un « repas enfant » pour la commune s'élève à 9.50 €). Cependant, cette flexibilité consentie nécessite de la part des familles une vigilance renforcée sur les délais d'inscriptions édictés dans chaque fiche. Sans respect de cette règle, la mairie d'Osséja et le SIVU Enfance Jeunesse ne pourront pas garantir la qualité du service rendu.

Beaucoup d'entre vous ont déjà déposé des dossiers d'inscriptions annuelles à l'accueil de la Mairie. Si vous n'envisagez pas de modification prévisible de votre forfait, nous appliquerons l'annualité anciennement programmée ; dans le cas contraire, merci de bien vouloir vous conformer aux nouvelles consignes (nos services effectueront un « annule et remplace »).

Si ce système venait à créer trop de dysfonctionnements et mettrait en cause la responsabilité de la commune vis-à-vis de l'accueil des enfants, la municipalité serait dans l'obligation de reprendre les règles de l'organisation précédente.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce nouveau mode de fonctionnement et nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Maire,

Roger CIURANA.

